



COMPTE RENDU

Type : Comité patrouille nautique
Date : Lundi, 16 décembre 2019 à 9 h 30
Endroit : Salle 215 de l'hôtel de ville de Saint-Donat, 490 rue Principale

Sont présents : M. Luc Drapeau, conseiller municipal, district 2
M. Marc Labarre, représentant district 1
M. Marc Melanson, représentant district 3
Mme Carole Fitzmorris, représentante district 4
M. Mickaël Tuilier, directeur adjoint, Urbanisme et environnement
M. Grégoire Bonenfant, conseiller en environnement
M. Serge Villeneuve, directeur, travaux publics et parcs
M. Daniel Laviolette, directeur, Sécurité incendie et de sécurité civile
Mme Marie-Pier Lacoste, secrétaire

Est absente : M. Louis Dubois, conseiller municipal, district 1
M. Jacques Marcoux, représentant district 2

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Compte rendu de la dernière réunion du 25 novembre 2019
 4. Mot de Mickaël
 5. Mot des conseillers
 6. Tour de table
 7. Prévision 2020
 8. Période de questions
 9. Levée de la réunion
-

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 9 h 30.
Daniel Laviolette anime la rencontre.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Daniel Laviolette présente l'ordre du jour.

Les points 4 et 5 seront inversés.

À la demande de M. Melanson, le suivi du DPCP sera ajouté à la période de questions.

3. Compte rendu de la dernière réunion du 25 novembre 2019

Il n'y a aucun commentaire.

4. Mot de Mickaël

M. Tullier mentionne que rapidement il faut commencer à travailler sur le devis pour lancer un appel d'offres public étant donné que le coût s'élèvera au-dessus de 100 000 \$. Il faut tout d'abord l'approbation du conseil municipal, donc il faut rapidement que le comité fasse une recommandation technique, claire et le plus précis possible.

Les membres s'entendent sur les points suivants :

6 systèmes de barrières mécanisées pour les plans d'eau suivants :

- Lac Archambault, parc des pionniers (guérites double)
- Lac Ouareau (guérites double)
- Lac Croche
- Lac Baribeau
- Lacs Pimbina et Provost (rampe de mise à l'eau commune)
- Lac Sylvère

Déployer l'ensemble du système progressivement durant l'année 2020. Les systèmes d'un grand lac (Ouareau ou Archambault) et d'un petit lac devront être opérationnels avant le 15 mai 2020. La dernière barrière devra être installée pour le 15 octobre 2020.

Le système de barrière doit prévoir un mécanisme de détection anti-fermeture si un véhicule ou bateau est encore présent sous la barrière.

La partie horizontale des barrières devra être facilement remplaçable en cas de bris par un véhicule ou pour cause de vandalisme. L'adjudicataire devra fournir 2 barrières de remplacement supplémentaires et indiquer à la municipalité la marque, le modèle et les coordonnées du fournisseur.

Barrières à deux boîtiers de commande par barrière (un pour les véhicules entrants et un pour les véhicules sortants) soit un nombre total de 12 boîtiers pour commander l'ouverture des barrières. Il faudra vérifier si nous avons besoin de l'accès Internet.

Les boîtiers de commande devront être situés du côté conducteur (à gauche de la barrière) afin d'être utilisés sans avoir à sortir du véhicule.

Pour les cartes émises par le poste de lavage, pour éviter d'installer un système informatique et de les former, il faudra en programmer d'avance avec un code par exemple des cartes jetables (style carton comme aéroport) qui seront fournies aux visiteurs temporaires pour la journée ou la saison. Chaque carte devra posséder un identifiant alphanumérique unique. Dans notre système, le code de la carte sera inscrit à la personne à qui elle appartient.

Un système de codes à 6 chiffres permettant d'ouvrir la barrière en cas de problèmes. Les codes doivent être différents tous les jours et préprogrammer à l'avance.

Indiquer en option la possibilité d'ajouter un système permettant au responsable des rampes de mise à l'eau de lever les barrières à distance.

Indiquer en option le coût d'ajout d'un interphone relié à un numéro de téléphone de la municipalité.

Les boîtiers de commande devront permettre l'ouverture des barrières des manières suivantes :

- lecteur de cartes magnétiques
- lecteur de cartes/billets jetables (carton)
- clavier à codes

Des cartes magnétiques qui seront fournies aux propriétaires de résidences à Saint-Donat avec la possibilité de renouveler les autorisations de la carte à distance sans fournir de nouvelles cartes. Chaque carte devra posséder un identifiant alphanumérique unique.

Un système de caméras de surveillance bidirectionnelle (vers l'entrée et la sortie du lac) qui s'enclenche au mouvement et consultable à distance. Les caméras doivent être suffisamment précises pour identifier le type de véhicule, mais également l'immatriculation fédérale de l'embarcation.

3 boîtiers permettant le programmer les cartes magnétiques et les cartes jetables.

Système informatique :

- Être consultable sur différents postes informatiques et tablettes
- Pouvoir déterminer la durée de validité des cartes
- Permettre la programmation des cartes incluant la sélection des rampes de mise à l'eau auxquelles la carte donnera accès
- Pouvoir déprogrammer une carte en cas de perte, de vol ou d'annulation du permis d'accès aux lacs
- Intégrer un suivi de la facturation pour émission et renouvellement des cartes d'accès
- Possibilité de faire une demande en ligne (À réfléchir)
- Intégrer un outil de recherche et statistiques relatif à l'utilisation des cartes d'accès (entrées et sorties) selon les boîtiers utilisés aux différentes rampes de mise à l'eau
- Le dossier d'une carte peut être relié à plusieurs numéros de permis d'accès aux lacs (si le même propriétaire possède plusieurs permis pour plusieurs bateaux)
- Permettre la programmation de cartes pour des entreprises commerciales qui mettent à l'eau les embarcations pour leurs clients

Prévoir une banque d'heures d'au moins 40 h de formation à l'utilisation des logiciels pour le personnel administratif qui devra l'utiliser en entrées de données ou en consultation.

Lorsque le système informatique et les barrières seront fonctionnels suivant le présent devis technique, l'adjudicataire devra fournir une banque d'heures de 30 h annuellement pour une durée de 3 ans en soutien informatique afin d'ajustements avec la configuration du logiciel.

Les gens qui possèdent une embarcation et qui n'ont pas besoin d'avoir un permis d'embarcation devront quand même obtenir leur carte, sinon ils ne pourront pas accéder aux lacs.

À discuter ultérieurement, l'utilisation de notre nouveau système aux commerçants qui possèdent un accès aux lacs pour pouvoir avoir le contrôle et des statistiques aussi avec eux.

M. Drapeau mentionne qu'il faudra réfléchir éventuellement au stationnement pour l'entrée au lac Ouareau qui est très achalandé en période estivale.

Mme Fitzmorris trouve qu'il est très important que la publicité soit faite rapidement pour avertir les gens du nouveau système et qu'ils soient conscients de leurs responsabilités.

M. Melanson précise que nous allons devoir aviser Notre-Dame-de-la-Merci qu'ils vont devoir s'ajuster à notre nouveau système.

5. Mot des conseillers

M. Laviolette débute en disant qu'il a eu une rencontre avec MM. Villeneuve, Drapeau et Dubois avec une compagnie qui fait des systèmes très intéressants et qui ont su les enligner sur le fonctionnement du système désiré.

M. Drapeau précise que pour cette raison MM. Dubois et Daigle n'ont pas été visités les installations à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson étant donné que les informations reçues étaient complètes.

Il a été agréablement surpris de voir où en était rendue la technologie au niveau des guérites avec une carte identifiable à la personne et le tout à des prix abordables.

Pour les 2 grands lacs, les cartes pourront être programmées à distance, par contre il reste à trouver une solution pour programmer les cartes des autres lacs, car la fibre n'y est pas. Nous pouvons avoir des guérites doubles, entrées et sorties qui fait en sorte que nous pouvons avoir un rapport journalier pour savoir qui est entré et qui est sorti ce que nous ne pourrions pas avoir sur les petits lacs. Par contre, la boîte informatique pourra être mise à niveau par la suite quand nous aurons la fibre.

Il trouve intéressant aussi que nous puissions désactiver les cartes, nous pouvons déprogrammer une carte à partir de l'hôtel de ville ce qui fait que la personne ne pourra plus entrer sur les lacs.

Il serait préférable de faire les guérites en amont pour que les gens puissent bien circuler à l'intérieur, reculer, déposer leur bateau et ressortir.

Il aimerait que les coûts de la carte soient aux frais de la personne et que le personnel soit bien appuyé pour pouvoir bien maîtriser la nouvelle méthode, pour mieux gérer et pour diminuer le temps administratif.

6. Tour de table

7. Prévision 2020

M. Laviolette mentionne que les prévisions pour 2020 sont que le système en question soit en place.

6. Période de questions

M. Laviolette mentionne qu'il y aura une résolution au mois de janvier pour le DPCP. Il attend de voir s'ils acceptent et par la suite un rapport sera remis au conseil municipal.

M. Melanson donne son opinion sur l'appréciation au sujet du processus, de la Municipalité, du travail d'équipe, la façon dont le dossier est géré et que c'est très intéressant de pouvoir y participer.

8. Levée de la réunion

La réunion est levée à 11 h 30.

Compte rendu rédigé par
Marie-Pier Lacoste
Secrétaire

Vérifié par
Daniel Laviolette
Directeur, Service de sécurité incendie